

Le 07/07/2025

Folio N° 2025/34

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le **25/07/2025**

ID : 031-213101280-20250707-2025_34-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 07 juillet 2025**

Date de convocation : 30 juin 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 13
En absence : 1
En votant : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Laurence DASI, Bruno RENVOISÉ, Benjamin HERVÉ.

Était absente : Céline VANNIER

Madame Pascale RIBES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Mutuelle communale - MUTAMI

Madame le Maire rappelle aux élus la présentation faite par Monsieur VIALA, la convention avec MUTAMI permettra aux habitants de la commune de pouvoir souscrire une mutuelle avec des tarifs préférentiels. L'adhésion est libre.

La convention sera signée pour une durée de 3 ans, avec reconduction tacite au 1^{er} janvier suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la souscription à la mutuelle communale MUTAMI pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Pascale RIBES

Le Maire,

Émilie FREYCHE